

**DECISION N° 43-2023 :** Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour aménagement de la Place de la Mairie et du boulevard Saint Michel – Territoires Urbains

Le Maire de la commune de CABANNES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

**VU** la délibération n°76-2020 du Conseil municipal en date du 09 novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- dans les limites du Règlement Interne de la Commande Publique en vigueur,
- et dès lors qu'ils se situent en deçà des seuils de procédures formalisées,

**VU** la délibération n°03-2020 du Conseil municipal en date du 26 février 2020 relative aux modifications du Règlement Interne de la Commande Publique et aux Marchés à Procédures Adaptées ;

**VU** la consultation n°2022-03 lancée le 15 mars 2022 pour le marché d'Etudes Préliminaires de réaménagement urbain de la Place de Mairie et du boulevard Saint Michel attribuée au groupement de **TERRITOIRES URBAINS Architectes Urbanistes** – 110 rue Consolat – 13001 Marseille ;

**VU** les scénarios d'aménagement et préconisations finales de la tranche ferme du marché présentés par le groupement de **TERRITOIRES URBAINS Architectes Urbanistes** – 110 rue Consolat – 13001 Marseille ;

**VU** la nécessité de s'entourer de l'expertise et du professionnalisme d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour mener à bien le projet d'aménagement de la Place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel ;

**VU** la proposition financière et technique pour une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage présentée par **TERRITOIRES URBAINS Architectes Urbanistes** – 110 rue Consolat – 13001 Marseille ;

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** la proposition pour la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'Aménagement de la Place de la Mairie et du boulevard Saint Michel de **TERRITOIRES URBAINS Architectes Urbanistes** à Marseille ;

**DE PRECISER** le montant des honoraires ainsi qu'il suit :

- Rédaction et mise en forme du programme d'aménagement : 10 000.00 euros HT
- Assistance à l'élaboration des pièces du marché de maîtrise d'œuvre : 3 500.00 euros HT
- Assistance à l'analyse des candidatures : 2 500.00 euros HT
- Soit un total de 16 000.00 euros HT

**D'AJOUTER** que les montants de ces prestations sont inscrits au budget primitif.

Fait à Cabannes, 18 juillet 2023

Le Maire,  
Gilles MOURGUES

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif, et ce dans un délai de deux mois à compter de leur caractère exécutoire.

  
